

Analyse

La « laïcité positive » face aux risques de la laïcité « restrictive »

lundi 18 avril 2011, par [LE BARS Stéphanie](#) (Date de rédaction antérieure : 15 avril 2011).

Qu'il semble loin le temps où, revenant de Rome après avoir écouté le discours fondateur du président de la République, Nicolas Sarkozy, sur la « laïcité positive », les responsables religieux se félicitaient de l'attention portée par le chef de l'Etat à la « transcendance » et aux « croyants ». Depuis le ton a changé. Trois ans et quelques débats sur l'islam plus tard, la vision « positive » de la laïcité a subi des inflexions, au risque de basculer parfois dans une approche restrictive et étroite. Des injonctions paradoxales se sont succédé, brouillant le sens de la pensée sarkozienne en la matière.

Si la laïcité demeure toujours aux yeux du chef de l'Etat « *le respect de toutes les opinions et de toutes les croyances* », les croyants ont aussi été appelés à « *une humble discrétion* » (décembre 2009). En janvier, lors de ses vœux aux responsables religieux, il a certes loué « *le dialogue avec les religions* » et solennellement mis en garde contre une « *réaction irrationnelle* » de la société à l'encontre de l'islam. Puis, comme si sa main droite ignorait ce que fait sa main gauche, le président de la République a, quelques jours plus tard, cautionné un débat centré sur les atteintes réelles ou supposées de ce même islam au principe de laïcité (février 2011).

Au fil de ces changements de cap, les responsables religieux ont fini par percevoir tout le danger d'une laïcité à deux vitesses. Il leur est apparu, à eux comme à de nombreux observateurs de ces questions, que réserver la laïcité « positive » aux religions historiquement présentes en France tout en prônant une laïcité de contraintes pour les autres ne tenait pas. De fait, si ce que d'aucuns appellent la « catho-laïcité » ne peut plus s'appliquer dans un paysage religieux marqué par la diversité, de même, imaginer que de nouvelles règles puissent être inventées pour répondre spécifiquement aux questions soulevées par l'islam est illusoire.

Le 5 avril, alors que se tenait à Paris le débat, voulu par l'Elysée et porté par l'UMP, le cardinal André Vingt-Trois s'est clairement inquiété de cette évolution devant l'assemblée plénière des évêques réunis à Lourdes : « *Le débat (de l'UMP) risque d'aboutir à réduire la compréhension de la laïcité à sa conception la plus fermée : celle du refus de toute expression religieuse dans notre société.* » Et d'ajouter, non sans malice : « *Les différents discours du président de la République sur ce sujet donnaient à espérer une application plus apaisée et plus ouverte des lois et règlements qui définissent fondamentalement le pacte laïc de notre République.* »

Avec ses collègues de la récente Conférence des responsables de culte en France, M^{gr} Vingt-Trois a demandé aux responsables politiques « *d'élaborer des solutions conformes au bien de tous* » et plaidé pour « *une laïcité de bonne intelligence* ». Ce front uni inédit souligne un climat collectivement perçu comme de plus en plus inamical envers les religions.

Nombre de spécialistes de la laïcité ont récemment dénoncé l'instrumentalisation politique de cette notion, mis en garde contre la plasticité du concept, et surtout souligné le fragile, mais efficace, équilibre trouvé en 1905 pour réguler les rapports entre les cultes et l'Etat. En dépit de ces

analyses, certains responsables politiques prompts à vouloir réglementer l'islam ont semblé oublier que la loi, modifiée ou aménagée, vaudrait pour tous les cultes.

Ainsi, toute nouvelle réglementation sur l'abattage rituel concernant la viande *halal* toucherait aussi la filière *casher* ; des dispositifs pour limiter ou encadrer les financements des lieux de culte par des fonds étrangers devraient s'appliquer aussi bien aux mosquées qu'aux édifices orthodoxes russes ou aux églises évangéliques ; lorsqu'il a été - brièvement - question d'exiger des prêches en français dans les mosquées, les responsables de tous les cultes ont perçu l'incongruité de la proposition.

Lorsqu'a été montrée du doigt l'ingérence des « Etats étrangers » dans la gestion du culte, des catholiques ont eu l'audace, et l'humour, de rappeler que le nonce apostolique, qui représente le Saint-Siège en France, participait aux réunions de l'instance de dialogue entre l'Eglise catholique et l'Etat, instaurée en 2002.

D'autres ont souligné la difficulté de défendre les processions catholiques si étaient autoritairement prosrites les prières dans la rue. L'exigence de mixité, mise en avant avec l'interdiction de créneaux spéciaux pour les femmes dans les piscines, s'appliquerait autant aux juives, qui ont été les premières à les demander, qu'aux musulmanes. Enfin, l'extension de la neutralité religieuse dans l'espace public ou les structures privées chargées d'une mission de service public toucherait tous les cultes.

Finalement, le gouvernement semble avoir perçu ces écueils. Vendredi 15 avril, le ministre de l'intérieur a défendu une « *perception équilibrée de la laïcité* ». Le risque persiste toutefois que la conception « positive » de cette réalité française longtemps défendue par M. Sarkozy ne se dissolve dans les menaces régulièrement accolées à l'islam par des responsables politiques. Et qu'une nouvelle laïcité de combat, restrictive et fermée, ne se substitue parfois aux subtils équilibres de la laïcité à la française.

Stéphanie Le Bars

P.-S.

* Article paru dans le Monde, édition du 16.04.11 (Service France). | 15.04.11 | 14h47 • Mis à jour le 15.04.11 | 14h47.

* lebars lemonde.fr